L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 31 numéro 16, 22 avril 2016

Dans nos pages

Les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens »



Page 2

Gouvernance communautaire

Comment diversifier les revenus



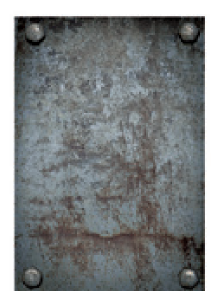
Page 3

Chronique littéraire

Ailes de taule

ÉRIC CHARLEBOIS

Ailes de taule



Page 8



Le lundi 18 avril en soirée, un violent orage électrique a déferlé sur la capitale ténoise. Phénomène rare mais pas inédit, l'orage a été suivi le lendemain d'une petite tempête de neige et de vents en rafale, histoire de nous rappeler que l'on habite toujours au Nord du 60e. (Crédit photo : Clayton Erickson)

Droits autochtones

Extatique

Le jugement Daniels est aussi important que le jugement Powley de 2003, selon Bill Enge.

Maxence Jaillet

« Dire que je suis content est un est euphémisme, je suis extatique et euphorique », commente Bill Enge, le président de la North Slave Metis Alliance, après la décision de la Cour suprême du Canada (CSC) le 14 avril 2016. « Le gouvernement du Canada est responsable des Métis et des Indiens non inscrits aux termes du paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*! »

Enge considère que Daniels c. Canada et une décision aussi importante que celle de R c. Powley qui avait confirmé en 2003 que les Métis ont un droit ancestral leur permettant de chasser pour se nourrir. Il s'agissait de la première affaire dans laquelle le plus haut tribunal au pays reconnaissait leurs droits ancestraux. Celui qui représente près de 500 Métis originaires de la région du Slave Nord aux TNO estime que le jugement Daniels a un rayonnement considérable sur les Métis et les Indiens non inscrits au Canada qui désormais « sont éligibles aux programmes et aux services que le gouvernement du Canada réservait, depuis la confédération, uniquement aux Premières Nations et aux Inuits. »

Cette éligibilité n'est pas automatique alors que le gouvernement du Canada doit encore élaborer les modalités de cette responsabilisation désignée par la CSC.

Mais les Métis originaires des TNO bénéficient déjà d'un régime d'assurance-maladie complémentaire. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assume un soutien d'hébergement aux études postsecondaires et un programme de prestations d'assurance-maladie afin de donner aux Métis originaires des TNO un accès à toute une gamme de prestations non couvertes par l'assurance-maladie régulière. Grâce à ce régime, les frais de médicaments sur ordonnance, les services dentaires, les soins de la vue, les fournitures médicales et le matériel médical admissible sont pris en charge ainsi que les déplacements pour raisons médicales, comme les services d'ambulance.

Métis non originaires et GTNO

Au lendemain de la décision de la CSC, le premier ministre Bob McLeod a fait la déclaration suivante : « [...] aujourd'hui aux Territoires du Nord-Ouest, les Métis sont traités différemment qu'ailleurs au Canada. Le GTNO reconnaît et respecte depuis longtemps les droits de tous les peuples autochtones des TNO, y compris les Métis, les Dénés et les Inuvialuits. »

C'est vrai pour les Métis originaires des TNO, répond Bill Enge, mais pas pour les Métis qui vivent ici et que le GTNO ne couvre pas. « Le jugement Daniels, va étendre cette couverture aux Métis qui vivent aux TNO mais qui ne sont pas originaire des Territoires », explique-t-il en ajoutant que les revendications territoriales des Métis et les opportunités économiques sont d'autres points qui vont découler de ce jugement.

Le premier ministre ténois, lui-même métis, pense que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, comme les autres provinces et territoires, aura besoin de temps pour étudier cette décision en détail et mieux saisir les implications éventuelles pour les Territoires du Nord-Ouest. Il a également fait référence au protocole d'entente signé avec la Nation des Métis des TNO en 2012, qui selon lui, illustre les efforts continus du GTNO pour renforcer les relations avec les Métis. Le GTNO et le Canada négocient un accord sur les terres, les ressources naturelles et l'autonomie gouvernementale avec la Nation des

Métis
Suite en page 2

Les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens », dit la Cour suprême du Canada

OTTAWA (La Presse canadienne) — La Cour suprême du Canada a unanimement décidé que les Métis et les Indiens non inscrits sont considérés comme des « Indiens » au sens de la Constitution.

« Les Indiens non inscrits et les Métis sont des «Indiens» visés au paragraphe 91(24) (de la Constitution), et c'est vers le gouvernement fédéral qu'ils peuvent se tourner », est-il écrit dans le jugement, rendu jeudi.

« C'est la fin d'un rejet, a déclaré Claude Aubin, l'un des membres fondateurs de Nation Métis Québec. Enfin, on reconnaît cette identité métisse comme une belle nation. »

Le plus haut tribunal du pays devait déterminer si le gouvernement fédéral a envers les Indiens non inscrits et les Métis les mêmes responsabilités qu'envers les Indiens inscrits et les Inuits.

Mais il n'y avait pas de raison de le faire, a estimé la cour.

« Il est déjà bien établi en droit canadien qu'il existe une relation de nature fiduciaire entre les peuples autochtones du Canada et le gouvernement fédéral, et que ce dernier a le devoir de les consulter et de négocier avec eux lorsque leurs droits sont en jeu », a écrit la juge Rosie Abella, qui a rendu le jugement pour la Cour suprême.

« Le réaffirmer dans des jugements déclaratoires n'aurait aucune utilité pratique. »

La décision unanime des neuf juges aura un impact sur la relation entre le gouvernement fédéral et les quelque 600 000 Métis et Indiens non inscrits à travers le pays.

« Les modifications constitutionnelles, les excuses pour les torts du passé, la reconnaissance grandissante du fait que les peuples autochtones et non autochtones sont des partenaires dans la Confédération (...) indiquent toutes qu'une réconciliation avec l'ensemble des peuples autochtones du Canada est l'objectif du Parlement », a écrit la juge Abella.

À ce sujet, elle a cité le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones ainsi que le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Des cris de joie ont éclaté dans le foyer bondé de la Cour suprême lorsque la décision a été annoncée, jeudi matin.

Le gouvernement considérait que les Métis étaient des Indiens dès 1818 et la notion a été maintenue après la Confédération, a noté Mme Abella dans une décision qui a offert une étude détaillée des relations avec les peuples autochtones au cours des décennies.



Le drapeau métis (archives L'Aquilon)

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont tour à tour nié avoir le pouvoir de légiférer à l'égard des Indiens non inscrits et des Métis, les laissant dans un « désert juridique », a-t-elle indiqué. Ce qui avait des désavantages significatifs et manifestes, comme les priver de programmes, de services et d'autres bénéfices gouvernementaux, précise la juge.

Le Congrès des peuples autochtones s'est joint à plusieurs personnes, dont le chef métis Harry Daniels, pour s'adresser à la cour en 1999, affirmant qu'il y avait discrimination parce que les Métis et Indiens non inscrits n'étaient pas considérés comme des « Indiens » en vertu de la Constitution.

Un chef métis a déclaré jeudi que le jugement aura des implications pour les futures négociations avec le gouvernement au sujet des lucratives ressources naturelles.

Ron Quintal, président de la communauté métisse de Fort McKay en Alberta, a souligné que sa communauté est « complètement entourée » d'exploitations de sables bitumineux.

« Il a été difficile pour nous d'obtenir un quelconque type de négociation ou de consultation avec les entreprises pétrolières, a-t-il dit. Cela va nous permettre d'avoir une voix réelle, car l'industrie et le gouvernement n'auront d'autre choix que de travailler avec notre peuple. »

Claude Aubin est du même avis.

Sans prétendre à de grandes revendications territoriales, il croit que le jugement donnera aux Métis des assises pour négocier des occupations territoriales.

« Nos gens ont des besoins, comme les Premières Nations, mais il ne faudrait pas non plus que cela tombe seulement sous cette perspective-là, dit-il. Il y a quelque chose de plus grand, de plus beau, qui est de redéfinir cette nation métisse. »

Pour lui, ce combat était d'abord et avant tout une question de reconnaissance identitaire.

Les jeunes Métis n'auront plus à choisir entre leurs deux héritages, dit-il, ni devoir se faire reconnaître comme membres d'une Première Nation, car la nation métisse n'était pas reconnue jusqu'à maintenant.

« Ils pourront vivre leur identité pleinement, sans rejeter l'une ou l'autre. »

Le premier ministre Justin Trudeau a qualifié la décision de « jugement historique » avec de vastes conséquences et a dit que son gouvernement travaillerait en partenariat avec les peuples autochtones.

« Nous respectons, bien sûr, ce jugement de la Cour suprême et nous collaborerons avec le leadership autochtone pour déterminer la voie à suivre, a-t-il déclaré en anglais lors d'un point de presse à London, en Ontario. Je peux toutefois vous garantir une chose, nous emprunterons cette voie ensemble. »

Il est précisé dans le jugement qu'il n'existe aucun consensus sur la question de savoir qui est considéré comme un Métis ou un Indien non inscrit, en ajoutant « qu'un tel consensus n'est d'ailleurs pas nécessaire ».

Le nom « Métis » peut notamment être utilisé comme terme générique pour désigner quiconque possède des origines mixtes européennes et autochtones. Les contours de la définition du terme « Indien non inscrit » sont également imprécis, dit la cour. Puisque les « Indiens inscrits » sont ceux que le gouvernement fédéral reconnaît comme étant inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les « Indiens non inscrits » peuvent désigner les Autochtones qui n'ont plus ce statut accordé par la loi ou encore les membres de collectivités d'ascendance mixte que le gouvernement fédéral n'a jamais reconnus comme « Indiens ».

Métis

Suite de la page 1

Métis des TNO qui ne concernent que le Slave Sud. Bill Enge est très loquace face à ces négociations qui excluent les Métis du Slave Nord. « Ils essayent de nous dénudés de nos droits sur une clause d'affiliation autochtone contraire au common law. S'ils ne veulent pas nous accepter comme quatrième communauté équivalente au sein de leur entente, le jugement Daniels nous permettra d'entamer notre propre revendication territoriale. »

Financement communautaire

Un regain d'énergie pour les organismes francophones

Des bons coups à suivre, des idées à s'inspirer, quelques organismes communautaires ténois reçoivent des conseils sur la diversification de leur financement.

Maxence Jaillet

Sous l'initiative du Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest, Maurice Chiasson, un consultant en gestion stratégique et organisationnelle, a présenté à plusieurs organismes ténois de nombreux exemples de diversification du financement non gouvernemental récolter au sein de la francophonie canadienne.

Le consultant en gestion stratégique explique que son approche répond à un besoin : « Depuis quelques années, il y a eu stagnation au niveau du financement public. J'ai vu le besoin d'aider les organismes à diversifier leur financement. Ces deux dernières années, j'ai monté cette présentation après des recherches et des études de cas partout au Canada. » L'intervention qui s'est déroulée sur du 16 au 17 avril à Yellowknife, permet aux organismes de bien comprendre qu'il faut les ressources nécessaires pour mener leurs actions. « Comme l'argent, c'est le nerf de la guerre, il ne faut pas tout miser sur les fonds gouvernementaux, mais également viser les fonds non gouvernementaux pour vraiment que les organismes puissent se pourvoir d'une autonomie », rabâche-t-il.



Maurice Chiasson (Photo : MJ)

Chiasson avance que sa première intervention dans un milieu communautaire remonte à un an en Saskatchewan, et dit ne pas avoir encore de rétroaction concernant l'impact de ses interventions. « J'invite les organismes à adopter une stratégie, alors je n'ai pas encore d'exemple concret qui a été mis en place suite à mon passage. Par contre, ce que j'ai relevé aux TNO, c'est que le volet diversification du financement semble moins évident à mettre en œuvre que le volet partage des services. C'est plus à la portée de certains groupes d'effectuer des économies d'échelle et de générer des ristournes aux organismes qui s'impliquent. »

Pourtant, lors d'une séance d'exercice en groupe, deux exemples sur trois dévoilaient des idées de diversification de services pour certains organismes communautaires afin de générer d'autres revenus. Les participants à cette présentation en français ont dit avoir reçu un regain d'énergie pour faire face à la diversification financière.

Le consultant reconnait qu'un des défis des organismes communautaires est la mémoire corporative. « Je mets l'accent sur les politiques de gestion de risque et de mémoire corporative qu'un organisme devrait se doter. Car la communication de l'information est importante au sein des employés, mais aussi au sein du conseil d'administration. »

Il donne néanmoins pour exemple le travail de la communauté franco-ténoise de se doter d'un centre communautaire, et affirme que dans ce cas ce n'est pas uniquement le manque de mémoire corporative qui n'a pas fait aboutir ces efforts de rationalisation des dépenses. Il y a beaucoup de facteurs qui rentrent en jeu dans ces projets collectifs. Et même quand on y travaille, une politique de gestion ne garantit pas que la mémoire corporative ne se perde pas.

Durant la présentation, Maurice Chiasson a souvent souligné la valeur des efforts de gouvernance communautaire et comment un plan de développement global était une étape dans la bonne direction pour qu'une communauté chemine vers les mêmes buts tout en ayant des organismes qui respectent leur mission et leurs moyens.

La politique et l'argent

Les sous et dessous des annonces gouvernementales

Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

Alors que la collecte de contributions politiques fait l'objet d'enquêtes et de controverses dans trois provinces (Québec, Ontario et C.-B.), des questions se posent sur la relation de la classe politique avec l'argent. Faisant compagne grâce à des dons privés, les élus retournent-ils dans leur comté avec des fonds publics pour récompenser les donateurs?

« On est de plus en plus bombardés par des photo-op, admet Marie-Claude Rioux, la directrice générale de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Avec les messages virtuels limités à 140 mots, une image vaut mille mots. C'est notre réalité.

« Mais ça m'est déjà arrivé de refuser de faire partie de la photo. On a tort de le faire si on n'est pas content. Personne n'achète mon silence avec une subvention. Je ne suis pas une marionnette. »

En partant, soutient-elle, il n'y a pas de malaise : « Si on vient me donner un chèque, je l'accepte. Personne ne va me forcer à être dans la photo, à faire l'éloge du gouvernement ou à voter d'une certaine manière. »

La ministre Mélanie Joly a annoncé qu'elle permettra aux bureaucrates d'accorder l'approbation finale à 90 % des quelque 8 000 subventions annuelles de Patrimoine canadien. S'adressant à des groupes culturels le 13 avril, elle a expliqué vouloir limiter les considérations politiques qui favorisent les projets de régions ayant voté pour le parti au pouvoir. Selon la ministre, les « officiers partisans » ne devraient pas avoir le droit, sauf pour des projets d'envergure, de renverser les décisions des fonctionnaires sur le terrain.

Le professeur d'histoire à l'Université Laurentienne, Joel Belliveau, signale que, même si les demandes d'octrois suivent un processus administratif, les décisions qui engagent des fonds publics relèvent ultimement des élus.

« Au nom du principe de l'imputabilité ministérielle, il faut que le gouvernement assume ses choix et en fasse l'annonce. » L'annonce médiatisée fournit cependant l'occasion de faire du capital politique.

« Il y a une zone grise, reconnaît le chercheur. Il est acceptable de convoquer une conférence de presse pour diffuser une information que les médias sont libres de reprendre. Mais si on fait la promotion de ça avec des fonds publics, ça devient problématique.

« La francophonie canadienne, note Joel Belliveau, on est dans la même logique que quiconque demande des subventions. Quand les élus font des annonces publiques, des fois, les organismes ne sont pas contents. Mais comme on n'a pas beaucoup d'autonomie, on se contente d'un petit pécule. Si on parle trop fort, on risque de la perdre.

Éditorial

Diversification

Alain Bessette

La semaine dernière a donné lieu à un exercice de sensibilisation au sujet des efforts de diversification des revenus par les groupes francophones.

Cet exercice n'est pas nouveau. En fait, cet engouement revient régulièrement depuis que je suis actif auprès des organismes franco-ténois. À tous les sept ou huit ans, on se retrouve ensemble et on se « pompe » sur la notion de diversification des revenus pour se sortir de crises financières.

Qu'ont en commun le drapeau franco-ténois, Azimut communications, Boréal consultant, les plaques d'immatriculation de la Fédération franco-ténoise et les multiples cabanes à sucre des associations? Ce sont tous les résultats des efforts de diversification des revenus de nos organismes franco-ténois, le tout remontant à 1991.

Par exemple, en 1991 et 1992, *L'Aquilon* peinait à boucler son budget. Décidant de mettre à profit ses capacités rédactionnelles et infographiques, *L'Aquilon* avait pris le contrat de produire du matériel promotionnel pour la Fédération franco-ténoise. Une brochure sur le développement culturel et le drapeau franco-ténois ont été le résultat de cet exercice. Azimut communication et Boréal consultants ont vu le jour il y a environ 18 ans, alors que la Fédération tentait des exercices de diversifications des revenus dans le domaine des communications, de la traduction, etc.

Les tasses à café, les foulards et les plaques d'immatriculation sont des objets promotionnels qui servent aussi de source de financement. Les cabanes à sucre sont ouvertes au grand public et constituent un apport majeur d'autofinancement des associations.

Comme vous le voyez, ce concept n'est pas nouveau. Fort de notre expérience en la matière, il y a trois pièges majeurs à éviter dans ces exercices de diversification.

Premier piège : embauche de nouveau personnel. Je discutais récemment avec le directeur d'un organisme d'une autre province. Ils avaient mis sur pied un volet d'activités visant à soutenir la présence Web des groupes francophones de leur région moyennant un prix hebdomadaire. Annuellement, l'employé coûtait environ 50 000 $ et le service générait environ 25 000 $. Résultat, le service contribuait à augmenter le **déficit** de l'organisme plutôt que de contribuer à son essor. C'est bête à dire, mais plusieurs des projets de diversification des revenus ne permettent pas l'embauche de nouveaux employés.

Deuxième piège : la surcharge de travail. La seule façon de rétablir une situation économique difficile est de demander aux ressources actuelles de se retrousser les manches et de faire davantage. Il y a un risque cependant de trop demander aux ressources humaines existantes et de les perdre, soit par la fatigue, soit par des départs volontaires.

Troisième piège : dénaturer l'organisme. On a des organismes avec des mandats précis. Il faut donc éviter de négliger nos mandats de base au profit d'exercices financiers secondaires.

En bref, tout effort de diversification doit se faire en s'appuyant sur une planification financière rigoureuse et en évitant que l'organisme perde sa raison d'être.

Élève de la semaine



Daphnée Barbiuk
3e année École Boréale

Voici une élève émérite: Daphnée Barbiuk, élève de 3e année. Pour sa grande motivation et ses efforts, nul doute que Daphnée prends à cœur ses apprentissages.

Bravo Daphnée!
Nous sommes fiers de toi!

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) accueille Theo Fleury. Ce joueur qui a levé la coupe Stanley avec les Flames de Calgary donnera une Conférence destinée aux élèves de 9e à 12e année de l'École Boréale et de Diamond Jenness le mercredi 27 avril en après-midi à l'école secondaire Diamond Jenness de Hay River.



C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663

Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Maxence Jaillet et Noémie Bérubé

Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486



Le Pluvier kildir

En conclusion d'une critique peu laudative de la version originale du livre, Martin Nolan écrit – je traduis : « *Killdeer* est mauvais *et* malaisant. » Phil Hall vient alors de recevoir pour ce livre le prix du gouverneur général, catégorie poésie, en 2011. Si l'on peut voir dans la critique de Nolan une réaction vis-à-vis de l'obtention du prix, le plus prestigieux du milieu littéraire canadien, *Le Pluvier kildir*, traduit ici par Rose Després, est un livre dont on peut dire qu'il soulève pour le moins des opinions contradictoires et marquées.

Cela tient peut-être à la forme particulière du livre. *Le Pluvier kildir* tombe facilement dans la catégorie (si c'en est une...) des ovnis littéraires. Hall marque d'emblée, en amont du texte : « poèmes-essais » – deux traditions a priori difficilement conciliables. Plus que celles de la poésie et de l'essai, ce sont les traditions de l'autobiographie et de l'art poétique qui sont mobilisées, formant un tout épars et questionnant.

Cette force centrifuge qui préside au genre du texte déstabilise le lecteur, ballotté entre plusieurs codes. D'autant qu'entre les treize parties du *Pluvier kildir*, le lien est ténu. La principale thématique est certainement celle de l'écriture. Hall explore les possibilités de l'expression littéraire, avec en tête l'envie de retracer une quête personnelle d'appropriation des textes et de singularisation de l'écriture.

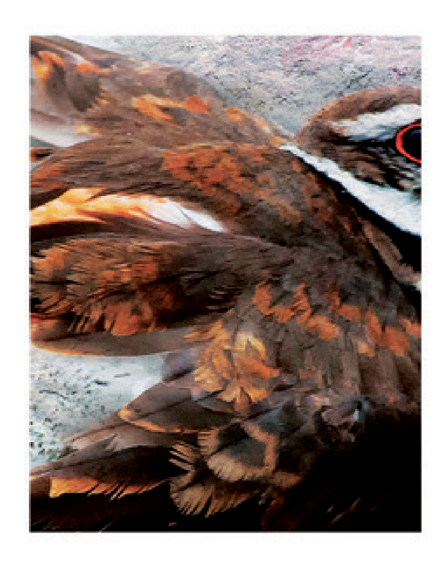
L'impression dominante que l'on se fait du texte est l'importance que donne Hall au lecteur. Le texte est exigeant – notamment en raison d'une série de références, d'auteurs pour la plupart – venus d'horizons différents, et qu'il se plaît à présenter avec un minimum de contextualisation. Et puis parce que c'est un texte troué, qu'il incombe au lecteur de ramasser pour en faire une forme unie. C'est pourquoi la critique de Nolan, selon laquelle le texte serait « mauvais *et* malaisant », fait rire dans son excessivité, car si, pour Stendhal, le texte est un miroir traîné dans les rues, il se présente plutôt pour Hall comme une réflexion du lecteur...

Il est difficile de dire après les avant-gardes qu'un livre est mauvais car bizarre. Au contraire, on tiendra aujourd'hui pour un lieu commun que la singularité est génératrice de littérarité. On a très certainement quelque chose de singulier entre les mains avec Phil Hall! Pour autant, on n'a pas l'impression, à la cent treizième page, de sortir d'un chef d'oeuvre... La grande littérature intéresse, dit-on, peu importe le sujet. Je ne sais pas, en fait, si c'est le cas du *Pluvier kildir*. Et cela peut-être parce qu'il est plus près de l'essai que du poème. Si les théories littéraires, la langue, l'écriture ne vous intéressent pas, le livre de Hall vous paraîtra de peu de portée. Hall écrit : « Le rythme c'est le savoir. » Rose Després restitue avec doigté ce « savoir » dans sa traduction, ce souffle discontinu et dense. Je ne dirai pas après tout que l'esthétique du livre n'est pas un peu bizarre. Mais *Le Pluvier kildir* est bon *et* malaisant.

Phil Hall, Le Pluvier kildir*, traduction de Rose Després, Prise de parole, 2015 [2011], 115 pages, 18,95 $, numérique 13,99 $. Trois étoiles et demie.*

PHIL HALL
Traduction de Rose Després

Le pluvier kildir







Une histoire de pêche

Il n'est pas rare d'entendre une histoire de pêche blanche qui parle d'un gars qui aurait percé un deuxième trou pour arriver à faire passer un immense poisson. Je dois avouer que j'ai toujours été sceptique face à ce genre d'aventure, qui me semble sans cesse tirée par les cheveux. Jamais j'aurais pensé que cela était possible,



à moins d'utiliser une perceuse à petite circonférence et encore là… De mon côté, j'utilise toujours une perceuse qui effectue des trous d'un diamètre de dix pouces et croyez moi, l'impossible s'est produit. J'ai été confronté à une situation peu ordinaire, une histoire de pêche comme on les aime. Laissez moi vous résumer les faits.

Accompagnée de son père, Lise a une seule idée en tête : attraper son premier poisson à vie. Nous sommes installés dans la zone de transition entre des eaux profondes du Grand lac des Esclaves et une des baies peu profondes du bras nord. Nous profitons d'un environnement propice à la capture de plusieurs espèces, un vrai sac à surprises. La journée est très ensoleillée, peu nuageuse et la température est de moins vingt degré Celsius. Toutefois, le vent est très intense et constant, de sorte à ne laisser aucune place à la négligence. Nous devons nous garder constamment au chaud et nous protéger également contre les engelures. Après quelques minutes d'attente, un drapeau de couleur orangé se déclenche, indiquant que Lise pourrait enfin attraper son premier poisson.

Voilà Lise émerveillée, les deux mains saisissant fermement le fil qui lui glisse dans les mains. L'effort vigoureux et la détermination de ramener sa première prise porte fruit et elle ramène tranquillement le poisson jusqu'au moment où celui décide de repartir; un échange de force des plus mémorable. C'est maintenant la portion critique qui prend place, il faut sortir le trophée de sous les glaces. Après plusieurs tentatives, je décide d'offrir mon aide à Lise pour me rendre compte que je ne peux pas faire mieux. Décidé à ne pas passer, le poisson peut maintenir son intention en raison de sa grosseur. Il y a cinq pieds de glace et je suis incapable de voir assez profond à l'intérieur du trou pour savoir à qui nous avons à faire. La solution ultime, percer un autre trou, est envisagée. Malheureusement, puisque c'est ma première expérience et probablement la dernière, je ne protège pas la ligne correctement et coupe le fil… Triste et en même temps heureuse, Lise détend l'atmosphère en soulignant sa malchance lorsque l'on parle de partie pêche. Il ne faut que l'instant de quelques plaisanteries pour que Lise ramène à la surface un brochet de quarante-deux pouces et que la glace soit brisée. Lise détient déjà un trophée à son actif. Elle pourra également raconter une vraie de vraie histoire de pêche, une histoire qui ne laisse aucun amateur de pêche blanche indifférent. Bravo Lise!!

Un petit rappel : n'oubliez pas de renouveler vos permis de pêche, qui expirent le 31 mars pour les gens des Territoires du Nord-Ouest.

Chronique de la francophonie

Le village global francophone d'un océan à l'autre et à l'autre



Réjean Paulin
(Francopresse)

C'est le printemps, le temps de l'année où on commence à penser à ce qu'on peut semer pour embellir le paysage et nourrir le village. Il est beaucoup question du paysage médiatique francophone par les temps qui courent.

Le monde des médias écrits traverse une crise sans précédent, pas seulement ici, mais partout dans le monde. De grands journaux comme le *New York Times* ou *Le Monde* perdent des lecteurs et des profits. Le papier disparait pour faire place à la tablette et à la lecture en ligne.

Nos médias communautaires n'échappent pas à cette crise planétaire. Ils sont obligés de réduire leurs dépenses en supprimant des pages d'information. Certains sont au bord du naufrage. L'hebdomadaire fransaskois, *L'Eau vive*, a dû interrompre sa publication papier faute de moyens. Il pourra la relancer grâce à une campagne de sauvetage qui lui a rapporté 40 000 $, à laquelle Zachary Richard a participé en offrant un concert bénéfice.

Leur principal pourvoyeur de fond les délaisse pour acheter de la publicité sur le Web. Ce grand pourvoyeur est nul autre que le gouvernement fédéral.

Quant à la radio et à la télévision, Radio-Canada a vu ses ressources décliner constamment depuis le milieu des années 80. La production locale en a souffert. Les radios communautaires ne roulent pas sur l'or non plus.

Décidément, l'aridité est dans le paysage. Que se cache-t-il derrière l'horizon? Du soleil, mais pas trop? De la pluie, mais pas un déluge? L'espoir est permis.

Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes a consacré quelques semaines à l'étude du financement de la presse communautaire. Il n'a pu que constater les dommages que les éditeurs ont exposés.

Une autre enquête aura lieu sur cette question en Ontario. Le Commissaire aux services en français de la province vient de l'annoncer.

Quant à Radio-Canada, lumière au bout du tunnel, elle bénéficiera de 675 millions de dollars en nouveaux crédits d'ici cinq ans.

Il faudra quand même attendre pour la fête champêtre. Les intentions sont bonnes, mais on sait tous que le chemin de l'enfer en est pavé. Cela dit, quelqu'un semble vouloir s'en occuper.

En clair, les journaux ont besoin de vendre de la publicité, c'est simple. Ottawa n'aurait qu'à reprendre ses bonnes vieilles habitudes et faire connaitre ses services et programmes comme il le faisait auparavant, auprès des lecteurs des journaux communautaires. Après tout, cette publicité est davantage de l'information citoyenne qu'une incitation à consommer.

Du côté de Radio-Canada, il y aura fort à faire pour que toutes les régions profitent de la nouvelle manne, tant elle est attendue. On salive partout dans le réseau et dans tous les services rongés jusqu'à l'os par des années de privation.

L'enjeu consiste à bâtir une contrée où les francophones pourront se connaitre et se reconnaitre.

Ils sont plus d'un million. Ensemble, ils pourraient bâtir une société, mais ils sont dispersés sur la largeur d'un continent. Il est impossible d'étirer une toile à ce point sans qu'elle ne perce ni se déchire, à moins que le formidable pouvoir des communications ne soit mis à contribution.

Le village global existerait à l'échelle planétaire. Il s'agit d'une idée lancée dans les années 60 par un philosophe canadien, Marshall McLuhan. Les communications allaient devenir tellement efficaces qu'elles allaient effacer les distances pour faire évoluer le monde à la manière d'un village.

De ragots en conversations honnêtes, les villageois finissent par se connaitre pour acquérir la certitude d'appartenir à une société qui leur est propre. Ce qui était possible à partir du perron d'église le serait à l'échelle planétaire.

McLuhan était un visionnaire. Les moyens de communication existent. Il ne faudrait que la volonté de l'État pour édifier ce qui pourrait être le village global francophone dans notre paysage, à l'échelle canadienne.

Chronique littéraire

Ailes de taule

Mendez P.-Houle (Francopresse)

Ceux qui entrent dans *Ailes de taule* en connaissant l'œuvre d'Éric Charlebois y verront peut-être une rupture avec ses livres précédents. Charlebois, il est vrai, a une marque distincte et reconnaissable. *Péristalstisme*, son deuxième recueil de poésie, calquait sa forme sur le processus digestif, chaque partie en retraçant une étape. Ce recueil donnait le ton du reste de l'œuvre : une propension à faire d'une image le noyau et principe organisateur du livre. Ce n'est pas le cas d'*Ailes de taule*. Le plus récent recueil de Charlebois se tourne vers le récit pour explorer la thématique de la filiation.

Cette thématique rejoint la quasi entièreté des thématiques que l'on trouve dans l'œuvre de Charlebois : la liberté, l'écriture, le désespoir, le désir... Le couple paternité/filiation, particulièrement présent dans les dernières œuvres du poète, trouve d'ailleurs dans le mélange de la linéarité du récit et de la sinuosité de l'image, une expression nouvelle et profitable.

Et donc, si *Ailes de taule* semble faire rupture avec les autres recueils, on s'aperçoit vite que la marque de Charlebois ne disparait pas pour autant. On y retrouve notamment le même prosaïsme et la même dureté des métaphores. On ne sait trop si, de « Berol[s]® » à « Tonka[s]® », la présence de marques est un commentaire anticapitaliste ou un ancrage dans la vie concrète, destiné à déboulonner le mythe romantique d'une poésie altière. On sait en tous cas qu'elle est caractéristique de tous les recueils de Charlebois. Comme l'est l'intensité, qui contraste avec la légèreté du banal : c'est après tout un poète qui « préfère la falaise à / la serrure » et pour qui « faire un enfant, c'est sauver le monde / de soi », dont il est question. Charlebois délaisse ici largement le jeu de mots. Il n'en est pas de même de l'afféterie du mot rare, qui parfois, pour le mieux comme le pire, semble venir « justifier [s]on rapport amoureux / à l'égard des mots ».

Finalement, on reconnaît Charlebois à l'éclectisme de sa filiation. C'est moins aux littéraires qu'à la biologie et à la philosophie qu'il la doit. Les deux principales influences d'*Ailes de taule* semblent en effet venir de philosophes : Cioran et Lévinas. De l'inconvénient d'être né s'impose comme un négatif - au sens photographique - majeur du livre, à la différence que, contrairement à Cioran, la naissance chez Charlebois n'est pas effective, mais fantasmée. La réflexion de Lévinas sur l'altérité paraît tout aussi présente.

Le livre semble intéressant sur plusieurs plans et en particulier sur le plan du genre. S'il paraît sous la mention « poésie », le mélange avec le récit en fait un objet littéraire plus complexe - et intéressant, en ce que récit et métaphore se complètent. Toutefois, malgré sa brièveté et son accessibilité relatives aux vues des précédents, on constate néanmoins son inégalité, certaines pages puissantes contrastant avec d'autres plus faibles, diffuses voire bavardes, parfois entendues.

Éric Charlebois, Ailes de taule, *Poésie, Prise de parole, 2016, 81 pages, 12,05 $, numérique 12,99 $. Note : trois étoiles et demie.*

ÉRIC CHARLEBOIS

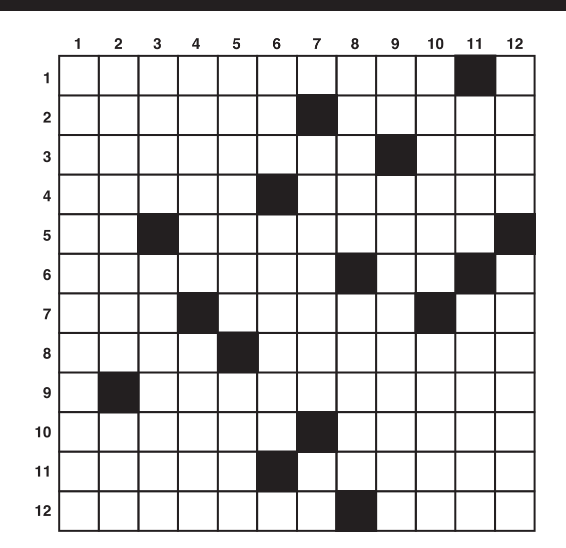
Ailes de taule



Prise de parole
POÉSIE

MOTS CROISÉS

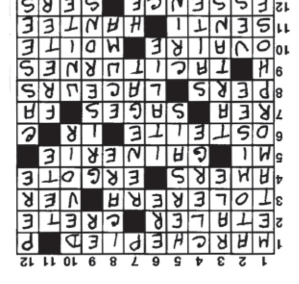
Nº 418



HORIZONTALEMENT
1- Escabeau à deux ou trois marches.
2- Montrer avec ostentation. – Qui porte une crête.
3- Permettra. – Ténia.
4- Fiels des poissons. – Chicane sur des riens.
5- Gamme. – Commerce du gainier.
6- Inflammation du tissu osseux. – Infinitif.
7- Roue à gorge. – Qui n'est pas turbulent (pl.). – Gamme.
8- Entre le bleu et le vert. – Personnes qui font des filets pour la pêche.
9- Silencieux.
10- Glande femelle génitale. – Légèrement humide sous l'effet de la transpiration.
11- Perçu par l'odorat. – Visitée par des esprits.
12- Liquide pétrolier. – Présente les plats à.

VERTICALEMENT
1- Changement d'une forme en une autre.
2- Qui a subi les effets de radiations nucléaires. – Cales en forme de V.
3- Oiseau échassier. – Étoffes de laine écossaises.
4- Ensemble des clercs d'une religion. – Relatif à Saïs, ville de l'Égypte ancienne et à son épanouissement.
5- Passais la herse sur un sol. – Poil long et dur.
6- Époque. – Pays d'Europe.
7- Personne qui renie sa religion. – Interjection.
8- Fils de Dédale. – Bava.
9- Infinitif. – Exalterons.
10- Être tenu de payer. – Bâtiment de la marine de guerre.
11- Mémoire, jugement. – Prendre en location un véhicule.
12- Géniteur. – Brisées.

RÉPONSE DU Nº 418



Horoscope

SEMAINE DU 24 AU 30 AVRIL 2016

Signes chanceux de la semaine : Bélier, Taureau et Gémeaux


Bélier

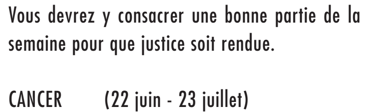
BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Vous pourriez décider de partir en voyage en toute spontanéité. Vous aurez besoin de ce recul afin de mettre de l'ordre dans vos idées et d'affronter une décision difficile à prendre.


Taureau

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Il ne serait pas impossible que vous ayez à faire un petit ménage dans votre cercle d'amis. Heureusement, certains devraient enfin réussir à vous rembourser tout ce qu'ils vous doivent.

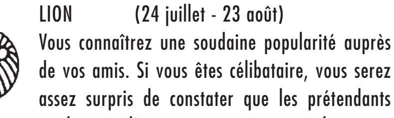

Gémeaux

GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Il est possible que vous ayez à décortiquer une erreur que l'on fera sur l'une de vos factures. Vous devrez y consacrer une bonne partie de la semaine pour que justice soit rendue.




Cancer

CANCER (22 juin - 23 juillet)
Vous obtiendrez enfin le bon traitement en ce qui concerne votre santé, ou alors vous adopterez un nouveau régime alimentaire qui vous conviendra et qui apportera rapidement des résultats.




Lion

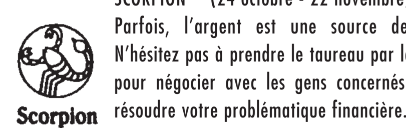
LION (24 juillet - 23 août)
Vous connaîtrez une soudaine popularité auprès de vos amis. Si vous êtes célibataire, vous serez assez surpris de constater que les prétendants rivaliseront d'imagination pour vous séduire.


Vierge

VIERGE (24 août - 23 septembre)
Cette semaine, votre famille occupera la place centrale dans votre vie. Vos proches seront plutôt exigeants à votre endroit. De plus, des projets de déménagement se dessineront à l'horizon.


Balance

BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Les déplacements pourront se compliquer ou encore les communications ne seront pas toujours des plus claires. Votre franc-parler aura un puissant impact auprès de votre entourage.


Scorpion

SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Parfois, l'argent est une source de soucis. N'hésitez pas à prendre le taureau par les cornes pour négocier avec les gens concernés et ainsi résoudre votre problématique financière.


Sagittaire

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Tout est à faire… pour hier! Par moments, vous ne saurez pas par où commencer. Il faudra essayer de ralentir un peu avant de vous étourdir. Tâchez de mieux canaliser vos énergies.


Capricorne

CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Il y a de fortes chances que vous ayez à remplacer un collègue qui s'absentera pour une durée indéterminée, vous causant ainsi un stress supplémentaire. Au bout du compte, vous en retirerez un profit important.


Verseau

VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous serez passablement gâté en vous exprimant devant une foule nombreuse. Du moins, vous aurez droit à des applaudissements. Par contre, quelques personnes oseront émettre une critique à votre endroit.


Poissons

POISSONS (19 février - 20 mars)
Il n'est pas toujours facile de concilier le travail avec la vie de famille. Vous devrez faire quelques acrobaties avec votre agenda pour accomplir toutes vos responsabilités sans décevoir qui que ce soit.